



Le Temps des fruits

Confitures et Délices



Amap d'Aigrefeuille sur Maine - Contrat de partenariat à commande unique

entre : Hélène Ordonaud
Le Temps des fruits
Le grand Vilotte
24360 Busserolles
07 62 83 01 20
f : Le-temps-des-fruits

et : Mme/M.
Adresse :
Tél. :
Courriel :

dénommée ci-dessous « la productrice »

dénoté ci-dessous « l'adhérent »

Objet : le présent contrat règle les modalités de la vente de confitures et délices, issus d'une production respectueuse de l'environnement, et permet de connaître la productrice partenaire. Ce contrat est à commande unique.

Présentation de la productrice :

Productrice de petits fruits, installée en Périgord vert en 2016, j'ai planté framboisiers, cassis, groseilliers, mûres, myrtilliers, fraisiers, ainsi qu'un petit verger.

Je conduis mes plantations sans engrais ni traitement chimique.

Je transforme mes fruits en préparation de fruits (Délices), coulis, nectars et sorbets. Mes recettes de Délice sont préparées avec 75g de fruits minimum pour 100g, du sucre de canne et de l'agar-agar issus de l'agriculture biologique. Je veille à une cuisson douce et courte pour préserver mes fruits.

Je propose les recettes de Framboise, Cassis, Groseilles et Mûre épépinées.

Les coulis sont préparés avec 82g de fruits pour 100g, moins sucrés que les délices, ils sont idéals pour vos desserts, laitage, gâteaux, sorbets...

Les nectars, boisson composée à 50% de pulpe de fruits et d'un sirop léger (teneur en sucre de 14g pour 100g), ne subissent pas de cuisson pour préserver au mieux les vertus des fruits, il sont pasteurisés pour une conservation de 6 mois avant ouverture, à boire bien frais.



La productrice s'engage à fournir les produits lors de la distribution aura lieu le **jeudi 23 novembre 2023**, entre 18h30 et 19h30, au local de l'AMAP.

L'adhérent s'engage sur la commande décrite au verso du présent contrat, et à prendre possession de ses produits à la date indiquée, par lui-même ou par l'intermédiaire d'une personne dépêchée par ses soins.

L'adhérent s'engage à être à jour de son adhésion à l'AMAP d'Aigrefeuille sur Maine.

Modalité de paiement : le chèque est à libeller à l'ordre de « **Hélène Ordonaud** », et à fournir en même temps que le contrat signé.

Le référent : Denis Bioret 06 82 00 26 17 denis.bioret@wanadoo.fr

Fait à Aigrefeuille, le

L'adhérent

La productrice

Pots « Délice » de 350 g à 6,30 €	Nombre	Pots « Délice » de 230 g à 4,50 €	Nombre
Framboise		Framboise	
Framboise vanille		Framboise vanille	
Framboise pêche verveine		Framboise pêche verveine	
Framboise fleurs de sureau		Framboise fleurs de sureau	
Framboise coing		Framboise coing	
Framboise rhubarbe		Framboise rhubarbe	
Cassis poire thym citronné		Cassis poire thym citronné	
Cassis		Cassis	
Mûre		Mûre	
Mûre feuille de figuier		Mûre feuille de figuier	
Myrtille		Myrtille	
Abricot		Abricot	
Abricot romarin		Abricot romarin	
Sous-total (nombre de pots 350 g)		Sous-total (nombre de pots 230 g)	
Montant (Nb pots x 6,30 €)		Montant (Nb pots x 4,50 €)	

	Nombre	Montant
Coulis de framboise 300 g à 4,70 €		
Coulis de cassis 300 g à 4,70 €		
Coulis mûre 300 g à 4,70 €		
Gelée Fleurs de sureau 350 g à 5,20 €		
Gelée Fleurs d'acacia 350g à 5,20 €		
Total		

Montant total :